Uirtus (Peer-reviewed Journal of Arts and Humanities)
Available online at https://uirtus.net
E-mail: specialuirtus@gmail.com
Special Issue, No. 1, October 2026, Pages: 32-49
DOI: https://doi.org/10.59384/NSuirtus.oct2026.103
https://doi.org/10.59384/NSuirtus.oct2026.103
e-ISSN: 2710 - 4699

ECOWAS Sanctions and Regional Realignment in the Sahel: Counterproductive Effects, Sovereigntism, and the Consolidation of the Alliance of Sahel States (AES)

Sanctions de la CEDEAO et recomposition régionale au Sahel : effets contre-productifs, souverainisme et consolidation de l'AES

Ayitey Ayih
Alemdjrodo Kangni
Koffi Agnide

Article history:

Submitted: Sept. 7, 2026
Revised: Sept. 25, 2026
Accepted: Oct. 8, 2026

Keywords:
ECOWAS, Alliance of Sahel States, international sanctions, coups d'état, sovereigntism; regional integration, Sahel

Mots-clés :
CEDEAO, Alliance des États du Sahel, sanctions internationales, coups d'État, souverainisme, intégration régionale, Sahel

Abstract

This article analyzes the institutional breaking point in West Africa through the prism of the failure of the economic and financial sanctions imposed by ECOWAS on the military transitions in Mali, Burkina Faso, and Niger. Conceived as an instrument of absolute coercion (« the thunder ») to restore constitutional order, these comprehensive measures produced a paradoxical boomerang effect. Drawing on theories of sanctions effectiveness and the political sociology of crises, this study demonstrates that the severity of the embargo acted as a catalyst for siege nationalism. Rather than weakening the ruling regimes, external pressure legitimized their sovereignist discourse, consolidated popular support, and accelerated their endogenous cooperation. This dynamic led to the creation of the Alliance of Sahel States (AES) and the announcement of their withdrawal from ECOWAS in January 2024. The analysis highlights the « mirage » of a punitive diplomacy unsuited to the informal and resilient economies of the Sahel. Ultimately, the article argues that the failure of this coercive strategy marks a major geopolitical reconfiguration in West Africa, characterized by a lasting institutional dualism and the implosion of the traditional regional normative model.

Résumé

Cet article analyse, d'un point de vue comparatiste, le point de rupture institutionnel survenu en Afrique de l'Ouest à travers le prisme de l'échec des sanctions économiques et financières imposées par la CEDEAO aux transitions militaires du Mali, du Burkina Faso et du Niger. Les sanctions ont été fortes, mais elles ont varié selon les pays, les périodes et les secteurs. Au lieu de restaurer l'ordre constitutionnel, ces mesures ont produit un effet boomerang paradoxal. En s'appuyant sur les théories de l'efficacité des sanctions et de la sociologie politique des crises, l'étude soutient que la rigueur de l'embargo a agi comme un catalyseur du nationalisme obsidional. Plutôt que d'affaiblir les régimes en place, la pression extérieure a légitimé leur discours souverainiste, soudé le soutien populaire et accéléré leur coopération endogène. Cette dynamique a conduit à la création de l'Alliance des États du Sahel (AES) et à l'annonce de leur retrait de la CEDEAO en janvier 2024. L'analyse met en lumière le « mirage » d'une diplomatie punitive inadaptée aux économies informelles et résilientes du Sahel. In fine, l'article soutient que l'échec de cette stratégie coercitive marque une reconfiguration géopolitique majeure en Afrique de l'Ouest, caractérisée par un dualisme institutionnel émergent et l'implosion du modèle normatif régional classique.

Uirtus © 2026
This is an open access article under CC BY 4.0 license

Corresponding authors:
Ayitey Ayih,
Université de Lomé
E-mail : ayiteyayih@gmail.com

Introduction

Les sanctions imposées au Mali, au Burkina Faso et au Niger ont progressivement accentué leur rupture avec la CEDEAO. La création de l'AES en septembre 2023, l'annonce de leur retrait en janvier 2024, puis la création de la Confédération des États du Sahel en juillet 2024 ont consacré cette dynamique, aboutissant à leur retrait effectif de la CEDEAO en janvier 2025. Cette fracture institutionnelle majeure s'inscrit dans le sillage d'un profond virage militaro-politique au Sahel, caractérisé par la chute successive d'au moins trois régimes civils. Face à ces transitions militaires issues des changements anticonstitutionnels de gouvernement, l'organisation régionale a systématisé l'usage de sanctions économiques et financières draconiennes. L'embargo commercial, la fermeture des frontières et la suspension des transactions ont été érigés en instruments privilégiés pour contraindre les régimes militaires au rétablissement de l'ordre constitutionnel. Conçues comme une arme de coercition, un véritable « tonnerre » normatif censé contraindre les régimes de transition à rendre rapidement le pouvoir, ces mesures punitives ont toutefois engendré une réalité radicalement opposée à leurs objectifs initiaux, révélant les failles d'une diplomatie punitive inadaptée.

Loin d'asphyxier les appareils d'État ciblés, la rigueur de l'embargo a, paradoxalement, agi comme un puissant révélateur des résiliences socio-économiques locales, et un catalyseur de mobilisation populaire. Dès lors, une interrogation centrale structure notre analyse : ? Dans quelles conditions les sanctions de la CEDEAO ont-elles contribué, parmi d'autres facteurs, à la légitimation souverainiste des transitions et à la consolidation institutionnelle de l'AES ? Ce questionnement permet d'explorer comment la contrainte de l'institution régionale a muté en levier de légitimation endogène, précipitant la création d'un nouveau bloc géopolitique et redessinant les équilibres stratégiques régionaux au détriment de l'hégémonie normative classique.

Ce paradoxe met en exergue le mirage d'une approche purement punitive, déconnectée des dynamiques anthropologiques et des solidarités transfrontalières qui structurent l'espace sahélien. L'isolement diplomatique escompté s'est mué en une solidarité de crise, transformant l'asphyxie financière espérée en un puissant moteur d'intégration endogène et de mutualisation des ressources. Cette résilience, inattendue, a non seulement discrédité l'autorité morale de l'organisation régionale, mais a surtout accéléré la formalisation d'une rupture géostratégique consommée.
Sur le plan méthodologique, l'étude repose sur une comparaison structurée et

focalisée des trois cas que constituent le Mali, le Burkina Faso et le Niger, appréhendés sur la période allant de 2020 à 2025, qui couvre les principaux changements anticonstitutionnels de gouvernement, l'adoption et la mise en œuvre des sanctions, ainsi que la constitution progressive de l'AES. L'analyse mobilise principalement les textes officiels de la CEDEAO et de l'AES, les déclarations des autorités de transition, les données économiques et commerciales disponibles, ainsi que des travaux scientifiques et des analyses spécialisées. Elle observe notamment quatre variables : l'intensité et la durée des sanctions, la résilience économique et sociale des États ciblés, l'évolution des mobilisations et discours souverainistes, et le degré de consolidation institutionnelle de l'AES. L'efficacité des sanctions est ainsi évaluée à partir de leur capacité à atteindre leurs objectifs officiellement affichés, notamment le rétablissement de l'ordre constitutionnel, la réduction de la capacité de résistance des régimes militaires et le maintien de la cohésion régionale. Cette approche permet également de confronter l'hypothèse d'un effet politique des sanctions à plusieurs hypothèses concurrentes. La consolidation de l'AES peut, en effet, s'expliquer par la convergence sécuritaire, idéologique et politique des trois régimes militaires, indépendamment de la pression exercée par la CEDEAO. Les sanctions peuvent également être envisagées non comme la cause principale de cette recomposition, mais comme un facteur d'accélération d'une dynamique souverainiste et de rapprochement interétatique déjà engagée. L'analyse cherchera donc à déterminer si les sanctions ont constitué un facteur causal majeur, un accélérateur conjoncturel ou seulement un élément parmi d'autres dans la consolidation de l'AES.

Pour décrypter cette reconfiguration géopolitique d'ampleur continentale, notre démonstration s'articulera autour de trois axes fondamentaux. Nous examinerons d'abord la nature de l'arsenal coercitif inédit déployé par la CEDEAO, en démontrant pourquoi les sanctions institutionnelles ont manqué leur cible théorique face à l'épreuve de la réalité sahélienne. Ensuite, nous analyserons l'effet boomerang politique de cette pression extérieure, en montrant comment elle a nourri un nationalisme de siège et favorisé la genèse institutionnelle de l'AES. Enfin, nous évaluerons le paysage régional après la crise, en soulignant le dualisme institutionnel émergent et l'éruption d'un nouveau grand jeu sahélien qui redéfinit l'intégration ouest-africaine, alors même que la tempête des sanctions s'estompe.

I. Les sanctions de la CEDEAO : un arsenal coercitif inédit

I.1. La radicalisation de la diplomatie punitive

Face aux ruptures constitutionnelles intervenues au Mali, au Burkina Faso et au Niger, la CEDEAO a opéré une mutation spectaculaire et sans précédent de son arsenal coercitif. Initialement limitées à de simples mesures punitives ciblées, telles que les interdictions de voyager et les gels des avoirs personnels des membres des régimes militaro-civils, les sanctions ont progressivement laissé place à des mesures économiques, commerciales et financières de grande ampleur, adoptées par la CEDEAO et, pour certaines d'entre elles, mises en œuvre dans le cadre de l'UEMOA. La fermeture des frontières terrestres et aériennes, relevant des décisions de la CEDEAO, ainsi que les restrictions financières décidées au niveau de l'UEMOA et mises en œuvre par la BCEAO, ont constitué les principaux instruments de cette politique de coercition. Le gel des avoirs de l'État malien auprès de la BCEAO résultait ainsi de mesures prises dans le cadre communautaire de l'UEMOA, tandis que la CEDEAO en déterminait l'orientation politique générale. Cette escalade punitive trouve sa matrice doctrinale dans la propension historique de l'organisation ouest-africaine à privilégier la contrainte absolue pour résoudre les crises politiques internes à ses États membres. Comme l'analyse Valérie Baudais (115), à travers une étude approfondie des interventions de la CEDEAO et de son bras armé, l'ECOMOG, l'institution a développé, depuis les années 1990, une véritable culture de l'ingérence normative et militaire. Elle considère en effet l'usage systématique de la force, qu'elle soit armée, diplomatique ou strictement économique, comme le corollaire absolument indispensable et légitime au maintien de l'ordre régional. Cette logique de coercition s'est concrètement traduite par une gradation des mesures adoptées à l'encontre des États sahéliens. Le tableau suivant en présente les principales étapes, en mettant en regard leur nature, leur durée et leurs objectifs déclarés.

Tableau de comparaison des principales sanctions de la CEDEAO contre le Mali, le Burkina Faso et le Niger

État	Date	Base juridique / décision	Type de mesure	Durée / levée	Institution responsable	Objectif déclaré
Mali	Août 2020	Protocole additionnel de 2001 ; décisions de la CEDEAO	Suspension des instances ; fermeture des frontières ; arrêt des flux et transactions économiques, commerciales et financières ; sanctions ciblées envisagées	Mesures initiales rapidement révisées ; sanctions économiques renforcées en janvier 2022	CEDEAO, avec mise en œuvre financière par l'UEMOA/BCEAO	Rétablissement de l'ordre constitutionnel
Mali	9 janvier 2022	Décision du sommet extraordinaire de la CEDEAO	Fermeture des frontières ; suspension des transactions commerciales et financières ; gel des avoirs de l'État et des entreprises publiques ; suspension des financements de la BIDC et de la BOAD ; rappel des ambassadeurs	Du 9 janvier au 3 juillet 2022 pour les sanctions économiques et financières	CEDEAO, UEMOA et BCEAO	Contraindre les autorités de transition à adopter un calendrier électoral acceptable et à accélérer le retour à l'ordre constitutionnel
Burkina Faso	24 janvier 2022	Décisions de la CEDEAO consécutives au coup d'État	Suspension des instances de la CEDEAO ; exigences relatives au retour à l'ordre constitutionnel	Suspension maintenue ; sanctions économiques ultérieures levées le 3 juillet 2022	CEDEAO	Obtenir un calendrier raisonnable de transition et le rétablissement de l'ordre constitutionnel
Burkina Faso	25 mars 2022	Sommet extraordinaire de la CEDEAO	Sanctions économiques et financières ; maintien de la suspension des instances	Du 25 mars au 3 juillet 2022	CEDEAO	Inciter les autorités de transition à convenir d'un calendrier acceptable de retour à l'ordre constitutionnel
Niger	26 juillet 2023 – 10 août 2023	Décisions des sommets extraordinaires de la CEDEAO	Fermeture des frontières terrestres et aériennes ; suspension des transactions commerciales et financières ; gel des avoirs de l'État ; restrictions sur les services et l'électricité ; zone d'exclusion aérienne ; sanctions ciblées ; menace d'intervention militaire	Principales sanctions économiques levées le 24 février 2024 ; certaines sanctions politiques et individuelles maintenues	CEDEAO, avec mise en œuvre financière par l'UEMOA/BCEAO	Rétablissement immédiat de l'ordre constitutionnel et libération du président Mohamed Bazoum

Source : synthèse établie à partir des communiqués et décisions de la CEDEAO, de l'UEMOA et de la BCEAO. Les mesures concernant le Mali en janvier 2022 sont explicitement détaillées par la CEDEAO, tandis que celles concernant le Burkina Faso et le Niger ont fait l'objet de décisions distinctes.

Les sanctions économiques de 2022 et 2023 ne constitue dès lors que la prolongation d'une tradition de coercition régionale, mais il convient de distinguer les différents instruments mobilisés par la CEDEAO : l'intervention militaire, la médiation diplomatique, la suspension des États membres et les sanctions économiques et financières. Si ces instruments répondent à des logiques et à des degrés de contrainte différents, leur mobilisation poursuit un objectif commun : préserver l'ordre constitutionnel et contraindre les régimes issus de ruptures anticonstitutionnelles à rétablir un cadre institutionnel conforme aux normes régionales.

Sur le plan strictement juridique et politique, cette radicalisation sans précédent s'appuie fondamentalement sur le *Protocole additionnel de la CEDEAO sur la démocratie et la bonne gouvernance* de 2001, un texte fondateur qui érige l'ordre constitutionnel et l'alternance politique à des élections en principes centraux de l'intégration régionale. Cependant, cette orientation normative peut apparaître

en décalage avec certaines dynamiques endogènes qui traversent la bande sahélienne. En appliquant de manière rigide et binaire les standards libéraux de l'alternance politique, la CEDEAO semble accorder une place prépondérante aux exigences institutionnelles, au détriment d'une prise en compte suffisante des crises multidimensionnelles de légitimité qui minent les États sahéliens. Dans cette perspective, les travaux précurseurs de Claude Ake (78) sur les limites inhérentes aux modélisations démocratiques imposées de l'extérieur en Afrique offrent un éclairage théorique saisissant. Ake démontre que l'importation de schémas institutionnels exogènes, déconnectés des réalités sociologiques vernaculaires et des attentes matérielles immédiates des populations, engendre inévitablement un décalage abyssal. En mobilisant la « Charte de la démocratie » comme principal cadre normatif de son action, l'organisation régionale n'a pas nécessairement intégré l'ensemble des dimensions politiques, sociales et sécuritaires de la situation des trois États du Sahel. Elle a ainsi privilégié le traitement des ruptures de l'ordre constitutionnel, sans que ses mesures ne s'accompagnent toujours d'une prise en compte équivalente des causes profondes et structurelles de l'effondrement sécuritaire, social et territorial de l'État postcolonial sahélien.

L'apogée de cette diplomatie punitive fut atteinte lors du coup d'État au Niger en juillet 2023, où la CEDEAO a non seulement décrété un ensemble de sanctions économiques et financières comprenant notamment la fermeture des frontières terrestres et aériennes, la suspension des transactions commerciales et financières et le gel des avoirs de l'État, mais a également annoncé, le 10 août 2023, l'activation de sa force en attente et demandé à ses chefs d'état-major de préparer une intervention militaire en vue de restaurer l'ordre constitutionnel. Cette posture diplomatique intransigeante visait, *in fine*, à accroître la pression sur les autorités de transition afin d'obtenir le rétablissement de l'ordre constitutionnel et la libération du président Mohamed Bazoum. Pourtant, en considérant les économies sahéliennes principalement à travers les leviers macroéconomiques et institutionnels, les architectes institutionnels de la CEDEAO ont sous-estimé les capacités d'adaptation des États concernés ainsi que le rôle des réseaux commerciaux informels et des solidarités transfrontalières qui structurent quotidiennement l'espace géographique ouest-africain. Dès lors, il convient d'interroger en profondeur le véritable impact de ces mesures coercitives en analysant comment leur mise en œuvre et leurs effets ont pu transformer la contrainte économique en facteur de résilience et, potentiellement, de mobilisation

politique.

I.2. Le « Mirage » de l'efficacité : Résilience économique et marchés informels

L'illusion géopolitique sur laquelle reposait l'embargo de la CEDEAO trouve son fondement dans une méconnaissance structurelle du fonctionnement réel des économies sahéliennes. En décrétant la fermeture hermétique des frontières et le gel des transactions financières institutionnelles, l'organisation régionale postulait implicitement que les États du Sahel fonctionnaient selon les canons d'une économie formelle centralisée, et intrinsèquement dépendante des flux officiels de capitaux, et des échanges interétatiques normés. Or, comme le démontre Jean-Pierre Olivier de Sardan (2023) dans son analyse de *L'enchevêtrement des crises au Sahel*, la réalité socio-économique de la région est radicalement différente. Les sociétés nigérienne, malienne et burkinabè reposent sur un secteur informel important, dont le poids et les modalités varient toutefois selon les pays, parallèlement à des économies formelles structurées autour d'indicateurs tels que le PIB, les échanges commerciaux, les recettes publiques et les flux financiers institutionnels. Ces économies se caractérisent notamment par l'importance variable des réseaux commerciaux transfrontaliers, des stratégies de survie communautaire et des circuits de contournement, dont l'ampleur et la flexibilité diffèrent d'un pays à l'autre. Dès lors, la sanction ciblée sur les institutions étatiques s'est avérée être un leurre stratégique, un « mirage » d'efficacité qui a largement épargné certains des circuits essentiels de l'économie réelle, tout en révélant l'extrême résilience des solidarités locales face à la coercition exogène.

Factuellement, cette inadaptation criante s'est traduite par un découplage rapide entre l'asphyxie financière théorique de l'État et la continuité des échanges marchands quotidiens. Les vastes zones frontalières, historiquement poreuses et structurées par le commerce de bétail, de céréales et de produits de première nécessité, ont favorisé le maintien de flux commerciaux informels et de circuits d'approvisionnement alternatifs, une sorte de contournement du blocus dont l'existence est attestée notamment au Niger, où la Banque mondiale relève la persistance des importations alimentaires par des canaux informels malgré la baisse des échanges formels avec le Nigeria et le Bénin. La suspension des avoirs à la BCEAO a certes paralysé les marchés publics et les importations étatiques, mais elle n'a nullement tari les flux financiers informels, même si l'ampleur et la nature de ces mécanismes de contournement doivent être distinguées selon les pays et les secteurs concernés. En voulant punir les régimes militaires par l'isolement, la

CEDEAO a paradoxalement contribué à renforcer le recours à des circuits commerciaux alternatifs et à des mécanismes d'adaptation locaux, renforçant les dynamiques d'autosuffisance face à la crise. Dans cette optique, Augustin Loada (215) postule dans son étude sur le souverainisme de l'État sahélien à l'épreuve du défi sécuritaire, que cette rigueur extérieure extrême n'a pas détruit l'appareil d'État, mais a au contraire forcé une recomposition de ses mécanismes endogènes de survie. Loin de s'effondrer sous le poids du blocus, les régimes en place ont pu s'appuyer sur cette économie de résistance pour œuvrer au maintien de la cohésion sociale et redéfinir leur contrat social autour d'une philosophie de l'endurance collective.

Cependant, si les régimes militaro-civils ont esquivé l'asphyxie politique escomptée, le fardeau de ce siège économique a été porté par les populations civiles. Le coût humanitaire et social de ces sanctions dans les cas du Mali et du Niger s'est révélé important, avec des effets différenciés selon les pays et les secteurs : hausse des prix de certaines denrées importées, perturbations de l'approvisionnement en médicaments et en intrants agricoles, ainsi que pertes de revenus liées au ralentissement de certaines activités économiques. Ces effets doivent toutefois être appréciés à la lumière d'indicateurs comparables, notamment les taux d'inflation, l'évolution des prix des produits de première nécessité, les niveaux de revenu et les variations des échanges commerciaux dans chacun des deux pays. Ce sont précisément ces couches populaires, initialement ciblées par la coercition pour qu'elles se retournent contre leurs dirigeants, qui ont subi de plein fouet les effets des perturbations économiques liées aux sanctions, sans que celles-ci puissent être dissociées des autres chocs concomitants, notamment l'insécurité persistante, les perturbations des circuits commerciaux et les difficultés structurelles des économies sahéliennes. Plutôt que de provoquer des émeutes de la faim contre ces régimes, la dégradation des conditions économiques semble avoir davantage contribué, dans certaines séquences de la crise, à renforcer le ressentiment envers la CEDEAO, sans qu'il soit possible d'établir un lien causal uniforme entre les sanctions, la précarité des populations et leur perception de l'organisation régionale, perçue comme le bourreau régional.

Il ressort de ce qui précède que l'échec patent de l'asphyxie économique n'a pas seulement démontré l'obsolescence des outils de coercition classiques face aux réalités anthropologiques sahéliennes ; il a surtout alimenté, dans les discours publics et selon les enquêtes disponibles, un sentiment de mécontentement et de défiance à l'égard de la CEDEAO. Cette épreuve du blocus, présentée par certains

acteurs politiques et sociaux comme une humiliation et une agression caractérisée, a contribué à créer un contexte psychologique et politique favorable à une riposte d'une tout autre nature, ouvrant la voie à un réveil souverainiste face à la contrainte extérieure.

II. La « foudre » inversée : le nationalisme obsidional et la création de l'AES

2.1. Les États sahéliens face aux sanctions : l'union sacrée autour des transitions

Loin de provoquer l'effondrement ou la reddition des régimes militaires, la violence de l'embargo décrété par la CEDEAO a engendré un phénomène sociopolitique radicalement contraire : l'émergence d'un puissant « nationalisme obsidional ou de siège ». Par « nationalisme obsidional », nous entendons ici une forme de mobilisation politique fondée sur la représentation d'un État et de sa population comme collectivement menacés ou assiégés par des forces extérieures. Cette notion sera appréhendée à partir de plusieurs indicateurs discursifs et politiques : la fréquence des références à la menace extérieure dans les prises de parole officielles, la présentation des sanctions comme une atteinte à la souveraineté nationale, ainsi que la mobilisation publique autour de la défense des régimes de transition. Ce sentiment d'être collectivement assiégé a été magistralement mobilisé dans les discours des régimes de transition et relayé dans certains espaces sociaux et médiatiques pour forger un lien fort avec leurs populations. Pour décrypter cette dynamique de légitimation, la grille de lecture de Jean-François Bayart (136) s'avère particulièrement heuristique. Dans son analyse de la trajectoire historique de *L'État en Afrique*, Bayart souligne comment les élites politiques et militaires africaines excellent dans l'art d'utiliser les contraintes extérieures auxquelles elles font face pour consolider leur assise endogène. Le concept d'« extraversion » chez Bayart désigne plus précisément un mode de formation et de reproduction du pouvoir reposant sur la mobilisation de ressources, de contraintes et de dépendances issues des relations avec l'extérieur. Il ne se réduit donc pas à la désignation d'un ennemi extérieur. Dans le cas étudié, il permet d'analyser la manière dont les acteurs du pouvoir peuvent transformer une contrainte extérieure—sanctions, pressions diplomatiques ou menace d'intervention—en ressource politique interne. En canalisant la frustration populaire vers un ennemi extérieur perçu comme agressif, les régimes malien, burkinabè et nigérien ont ainsi pu chercher à convertir la contrainte extérieure en ressource de légitimation interne, ce qui correspond plus précisément à la logique d'extraversion ainsi définie. La rigueur des sanctions et la menace d'une intervention militaire, particulièrement prégnante lors du coup d'État

au Niger, n'ont plus été subies comme une punition institutionnelle, mais ont été présentées dans les discours officiels comme des atteintes à la souveraineté nationale et comme des arguments en faveur de la mobilisation patriotique des nouveaux dirigeants. Cette posture de forteresse assiégée a permis de cimenter une forme de légitimation populaire, transformant l'isolement diplomatique en ressource politique et symbolique.

Cette consolidation du pouvoir par la résistance nécessitait toutefois un substrat idéologique capable de justifier la rupture avec l'ordre régional établi. Le discours de rejet de la CEDEAO a ainsi été radicalement reconfiguré : l'organisation n'était plus perçue comme un espace d'intégration des peuples, mais dénoncée comme le bras armé d'intérêts exogènes, voire un simple groupe de chefs d'État alignés sur les agendas occidentaux en général, et français en particulier. C'est ici que l'apport théorique de Samir Amin (1973) éclaire d'un jour nouveau la dynamique prise par les transitions sahéliennes. Théoricien de l'impérialisme et du *développement inégal*, Amin fournit les outils conceptuels indispensables pour décoder ce discours souverainiste et cette rhétorique de rupture contre les structures perçues comme néocoloniales.

En bloquant les flux de capitaux et en imposant un embargo, la CEDEAO a involontairement renforcé, dans le discours des régimes sahéliens et auprès d'une partie des populations la thèse d'une domination centre-périphérie. Dès lors, les sanctions ont été présentées comme une tentative désespérée de maintenir le Sahel dans une position de subordination structurelle. C'est pourquoi une partie du discours public s'est progressivement cristallisée autour d'une promesse d'émancipation radicale, où l'asphyxie financière était présentée comme le prix inévitable à payer pour s'extraire des mécanismes de l'exploitation impériale. En somme, la « foudre » des sanctions, censée calciner les régimes militaires, s'est inversée pour devenir un puissant ressort de légitimation idéologique des transitions politiques.

Cette rhétorique de la rupture monétaire et économique trouve d'ailleurs un écho antérieur dans l'ouvrage polémique de Nicolas Agbohou, *Le Franc CFA et l'euro contre l'Afrique* (23-45), qui dénonce dès 2000 le franc CFA comme le pilier institutionnel de la « servitude volontaire » des économies africaines, et assimile la zone franche à un mécanisme de prédation monétaire au service des intérêts français. Cette subordination monétaire n'est pas sans précédent historique : Kangni Alem le rappelle dans *Olympio* (373-380), où le projet de monnaie nationale du premier

président togolais, abandonné après son assassinat en 1963, illustre les conditions politiques dans lesquelles la souveraineté monétaire africaine fut, dès l'indépendance, compromise au profit des tutelles extérieures. Cependant, si ce nationalisme de siège et cette posture anti-impérialiste ont contribué à renforcer la légitimité politique des régimes militaires à court terme, ils ne suffisaient pas à garantir leur pérennité. La solidarité de crise entre les trois Etats sahéliens, d'abord purement défensive et politique, exigeait impérativement de se muer en une architecture concrète et opérationnelle, précipitant ainsi la genèse institutionnelle d'une nouvelle entité régionale.

2.2. De la solidarité de crise à l'institutionnalisation : la naissance de l'AES

La cristallisation du nationalisme de siège et la consolidation discursive du pouvoir des régimes ne pouvaient suffire, à elles seules, à garantir la pérennité des transitions face à un isolement diplomatique et économique partiel, progressivement compensé par le renforcement d'autres partenariats. La solidarité de crise exigeait impérativement de se muer en une architecture concrète et opérationnelle. C'est dans cette logique de survie institutionnelle que s'inscrit la signature, le 16 septembre 2023, de la Charte du Liptako-Gourma, acte fondateur de l'Alliance des États du Sahel (AES). Conçu à l'origine comme un pacte de défense mutuelle stipulant qu'une attaque contre l'un des trois États signataires serait considérée comme une agression contre tous, ce traité a très rapidement transcendé sa matrice strictement sécuritaire. Cette dynamique d'institutionnalisation s'est poursuivie avec la transformation de l'Alliance en Confédération des États du Sahel, le 6 juillet 2024, avant d'aboutir au retrait effectif du Mali, du Burkina Faso et du Niger de la CEDEAO, le 29 janvier 2025. Ainsi, entre septembre 2023 et janvier 2025, l'AES est passée d'un dispositif de défense mutuelle à une structure politique et institutionnelle destinée à organiser durablement la coopération entre les trois États sahéliens.

Comme le précise Abdoul Sogodogo (15) dans son étude sur les défis et perspectives de l'Alliance, la dynamique fondatrice de l'AES révèle une mutation accélérée d'un simple accord militaire vers un projet politique et économique global. Sogodogo démontre que la Charte du Liptako-Gourma a servi de matrice à l'élaboration d'une véritable architecture de solidarité, visant à pallier les carences structurelles de l'État postcolonial et à répondre aux défis existentiels des régimes en place. L'institutionnalisation de cette alliance traduit ainsi la volonté de créer un espace de souveraineté partagée, où la mutualisation des moyens militaires et

diplomatiques devient le rempart ultime contre les ingérences extérieures et les tentatives de déstabilisation. Loin d'être une simple coalition de circonstance, l'AES s'affirme comme le réceptacle d'une nouvelle légitimité endogène, fondée sur le rejet de l'architecture normative ouest-africaine.

Cette trajectoire institutionnelle s'explique également par la nécessité impérieuse de contourner l'asphyxie financière orchestrée par la CEDEAO et la BCEAO. En ce sens, les travaux de Keita, Kaba et Diallo (12) viennent étayer l'analyse en postulant que la création de l'AES constitue avant tout une « réponse stratégique » et un mécanisme alternatif d'intégration régionale. Selon ces auteurs, face aux menaces asymétriques communes, qu'elles soient d'ordre sécuritaire (terrorisme), économique ou diplomatique, les États sahéliens ont opté pour une mise en commun systématique de leurs ressources. L'intégration au sein de l'AES ne se limite donc pas à la coordination des états-majors ; elle s'accompagne également de projets visant à créer des circuits financiers alternatifs, à sécuriser les couloirs commerciaux transsahéliens et à harmoniser les politiques de développement. En se dotant d'instruments d'auto-préservation, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont transformé leur vulnérabilité commune en un levier d'intégration régionale inédit, redéfinissant *de facto* les frontières de la coopération ouest-africaine.

Dès lors, l'émergence de ce nouveau bloc souverainiste a profondément ébranlé les fondements de l'ordre régional établi. En actant les limites de la coercition économique et en institutionnalisant la rupture, l'AES a contraint l'organisation régionale à une remise en question profonde et douloureuse de ses paradigmes. Alors que les sanctions montraient certaines limites face à la résilience sahélienne, la tempête diplomatique laissait place à un paysage géopolitique radicalement fragmenté, exigeant d'analyser les contours de cette reconfiguration et la crise de crédibilité qui en découle pour le modèle normatif régional.

III. Quand la tempête s'estompe : vers une reconfiguration géopolitique et institutionnelle de l'Afrique de l'Ouest

3.1. Le recul de la CEDEAO et la crise de crédibilité

Face à l'inflexibilité des trois pouvoirs du Sahel et à la consolidation institutionnelle de l'Alliance des États du Sahel (AES), la CEDEAO a été contrainte, en février 2024, de lever ses sanctions économiques et financières, officiellement « pour des raisons humanitaires ». Cette décision, présentée par l'organisation comme un geste d'apaisement diplomatique destiné à atténuer les conséquences des sanctions sur les

populations, peut toutefois être interprétée comme le signe des limites de la stratégie coercitive mise en œuvre par la CEDEAO. Pour analyser cette érosion de l'autorité régionale, les travaux de François Girot (52) et, plus récemment, de Christian Kohnert (24) sur la gouvernance ouest-africaine s'avèrent particulièrement éclairants. Ces auteurs démontrent avec acuité que l'usage excessif, moralisateur et répété de l'arme de la sanction, face à des crises d'une intensité sans précédent, conduit à une usure prématurée de cet instrument. En excluant les trois États du Sahel sans disposer des leviers géoéconomiques réels pour imposer cette marginalisation, l'organisation régionale a exposé au grand jour ses propres limites opérationnelles. Les sanctions institutionnelles ont ainsi progressivement perdu de leur portée, révélant les contradictions internes d'une organisation régionale confrontée aux difficultés d'imposer son modèle normatif par la seule force de ses protocoles additionnels sur la démocratie.

Cette crise de crédibilité de l'institution régionale ne saurait toutefois se réduire à la seule séquence des transitions militaires récentes ; elle plonge ses racines dans les dysfonctionnements structurels de l'intégration communautaire elle-même. Comme le suggère M. Ngom (341) dans son analyse de l'intégration régionale et de la politique de la concurrence dans l'espace CEDEAO, l'architecture communautaire souffre depuis sa genèse de failles réglementaires majeures et d'une application asymétrique des textes fondateurs. Les disparités économiques persistantes entre les États côtiers et les États enclavés de l'hinterland sahélien ont également contribué à nourrir des perceptions différenciées des bénéfices et des contraintes liées à l'intégration régionale. L'excès de coercition politique de la CEDEAO a ainsi agi comme le détonateur d'une frustration géoéconomique latente. En utilisant les règles communautaires à des fins purement punitives, l'organisation contribué à fragiliser davantage le sentiment de solidarité régionale, transformant une crise conjoncturelle de légitimité démocratique en une remise en cause systémique de son hégémonie normative.

Dès lors, le retrait des trois États de l'AES, annoncé en 2024 et devenu effectif le 29 janvier 2025, et la levée concomitante des sanctions ont laissé place à un paysage régional profondément fragmenté, marqué par l'émergence d'un dualisme institutionnel inédit. Loin de signifier la fin des tensions ou le retour à un fonctionnement ordinaire de l'intégration régionale, cette recomposition géopolitique ouvre une nouvelle phase du jeu sahélien. La remise en cause du modèle multilatéral classique invite désormais les acteurs régionaux à redéfinir leurs

ancrages stratégiques, précipitant une diversification des alliances reconfigure progressivement la carte géopolitique de l'Afrique de l'Ouest.

3.2. Le dualisme institutionnel et le nouvel échiquier sahélien

La cristallisation de la rupture entre la CEDEAO et l'Alliance des États du Sahel (AES) a engendré un dualisme institutionnel inédit, entendu ici comme la coexistence de deux cadres institutionnels concurrents au sein d'un même espace régional, sans pour autant faire disparaître les interdépendances qui continuent de relier les États de l'AES à ceux de la CEDEAO, actant une fragmentation durable de l'espace d'intégration ouest-africain. Cette bipolarité ne saurait être réduite à une simple querelle juridico-diplomatique ou à une crise de croissance passagère ; elle traduit un rejet profond et structurel des architectures régionales héritées. Pour conceptualiser cette dynamique de rupture, la grille de lecture de François Petiteville (585) peut être mobilisée avec prudence. Dans ses travaux de sociologie des relations internationales portant sur les usages et l'usure des clientélismes historiques, Petiteville analyse notamment les mécanismes des relations de dépendance et des clientélismes franco-africains ; son étude ne porte toutefois pas directement sur l'intégration régionale sahélienne. Appliqué avec les précautions nécessaires au contexte sahélien contemporain, ce cadre théorique peut néanmoins contribuer à éclairer certaines dimensions de la défiance des militaires envers l'organisation régionale, perçue comme le vecteur institutionnel d'une hégémonie occidentale et néocoloniale à bout de souffle. En actant leur retrait, le Mali, le Burkina Faso et le Niger ont signifié la fin de l'acceptation passive des schémas multilatéraux classiques. Ce dualisme institutionnel se matérialise dès lors par la mise en place de systèmes parallèles, qu'il s'agisse de protocoles de défense mutuelle ou de corridors commerciaux alternatifs, tout en maintenant des interdépendances économiques, commerciales, humaines et sécuritaires avec l'espace de la CEDEAO, qui rendent toute réconciliation institutionnelle à court terme hautement improbable. Cette reconfiguration pousse les pays de l'AES à s'appuyer sur des médiations régionales spécifiques, au premier rang desquelles figure la diplomatie togolaise, érigée en véritable pont diplomatique. Dans la préface de l'ouvrage d'Ayih Ayitey, Franklin Nyamsi (10) rappelle les orientations fixées par Lomé, à savoir :

Cinq piliers fondamentaux de la stratégie Togo-Sahel (2026-2028), présentés dans le cadre des orientations diplomatiques du Togo à l'égard des États de l'AES : dialogue direct entre le Togo et l'AES, sécurité et lutte conjointe contre le terrorisme entre le Togo et l'AES, coopération et intégration économique entre le

Togo et les États de l'AES, bon voisinage et coexistence pacifique entre le Togo et l'AES, diplomatie et coopération internationale intensifiées entre le Togo et les États de l'AES. Ces orientations s'inscrivent dans la « Stratégie Togo-Sahel (2026-2028) », publiée par le ministère des Affaires étrangères de la République togolaise le 25 avril 2026.

Au-delà de la rupture avec les anciennes tutelles, cette dynamique de voisinage actif constitue le socle sécuritaire et économique indispensable pour garantir la stabilité des transitions en cours. C'est dans cette logique de substitution que s'inscrit le « nouveau grand jeu sahélien », caractérisé par une diversification accélérée et assumée des partenariats géopolitiques. Privés des financements et des soutiens sécuritaires traditionnels, les États de l'AES ont opéré un pivot stratégique vers des puissances alternatives. Comme le montre Najimdeen (6) dans son étude géopolitique *The Sahel's shifting sands*, le paysage sécuritaire et diplomatique de la région est en pleine redéfinition au profit de nouveaux acteurs non occidentaux, notamment la Russie et la Chine, tandis que d'autres puissances, telles que la Turquie, renforcent également leur présence dans la région. Najimdeen souligne que cette reconfiguration des alliances régionales traduit le recul de l'influence occidentale traditionnelle dans la bande sahélo-saharienne, sans pour autant permettre de conclure à son effondrement général. Sur le terrain factuel, cette théorie se matérialise différemment selon les partenaires : la Russie s'affirme principalement dans le domaine sécuritaire et militaire ; la Chine renforce surtout sa présence dans les secteurs économiques et infrastructurels ; la Turquie développe notamment ses relations commerciales et sa coopération en matière de défense, tandis que l'Iran cherche à élargir sa présence diplomatique et économique dans la région. La diversification des partenariats géopolitiques illustre la fluidité, voire l'opportunisme pragmatique, avec lequel les capitales sahéliennes recomposent leur souveraineté internationale au gré de leurs besoins immédiats. Ces nouveaux ancrages offrent aux régimes de transition une bouffée d'oxygène géostratégique, leur permettant de contourner l'isolement diplomatique tout en s'affranchissant des conditionnalités démocratiques traditionnellement imposées par les partenaires occidentaux et la CEDEAO.

Il découle de l'analyse que l'échec des sanctions de la CEDEAO a non seulement fracturé l'unité ouest-africaine, mais a surtout contribué à la multipolarisation du continent, en révélant, dans le cas ouest-africain étudié, les limites de certains instruments de coercition régionale face à la diversification des

partenariats extérieurs des États de l'AES. Cette reconfiguration géopolitique majeure nous invite désormais à dresser le bilan de cette séquence historique et à en mesurer les implications à long terme pour la viabilité de ces nouveaux blocs.

Conclusion

En définitive, l'analyse de la séquence coercitive ouverte par les transitions militaires au Mali, au Burkina Faso et au Niger révèle les limites de l'arsenal punitif mobilisé par la CEDEAO dans le contexte ouest-africain étudié. Loin d'avoir agi comme le frein institutionnel escompté face aux ruptures constitutionnelles, les sanctions de la CEDEAO ont pu contribuer, avec d'autres facteurs politiques, économiques et géopolitiques, à accélérer la fragmentation régionale. En postulant une vulnérabilité macroéconomique classique là où prévalaient des résiliences informelles et des solidarités transfrontalières, l'organisation régionale a pu sous-estimer les capacités d'adaptation des économies et des sociétés concernées. Cette pression exogène a également fourni un ressort au discours souverainiste des régimes de transition, soudé les populations autour d'un positionnement de rupture anti-impérial et accompagné laconsolidation de l'Alliance des États du Sahel. Ces éléments ne permettent toutefois pas d'établir que les sanctions constituent, à elles seules, la cause de la fragmentation régionale : elles doivent plutôt être envisagées comme l'un des facteurs susceptibles d'en avoir accéléré la dynamique. Le bilan de cette séquence met ainsi en évidence les limites d'un modèle de coercition régionale lorsque celui-ci se heurte à des stratégies de résilience, à des solidarités politiques et à la diversification des partenariats extérieurs. L'effet des sanctions a non seulement contribué à fragiliser l'autorité politique et normative de la CEDEAO dans les trois États concernés, mais a surtout favorisé, dans le cas ouest-africain étudié, l'émergence d'un dualisme institutionnel et d'une diversification des ancrages géopolitiques.

Toutefois, si la phase la plus aiguë de la confrontation diplomatique s'est aujourd'hui estompée, laissant place à un paysage géopolitique profondément recomposé, les défis structurels de cette nouvelle architecture demeurent considérables. L'avenir de l'AES dépendra notamment de sa capacité à transformer ses ambitions politiques en dispositifs économiques et institutionnels effectivement opérationnels. La perspective d'une monnaie commune, la consolidation des corridors commerciaux et la gestion de l'enclavement géographique des trois États constituent, à cet égard, autant de défis dont la réalisation permettra d'apprécier la viabilité réelle de cette intégration. Ces projets devront cependant être distingués

des réalisations déjà effectives et évalués à partir d'indicateurs tels que l'évolution des échanges, la circulation des biens et des personnes, les flux d'investissement et le degré d'harmonisation des politiques économiques. Parallèlement, la CEDEAO se trouve confrontée à la nécessité de repenser ses mécanismes de gouvernance et de coopération régionale afin de tenir compte des nouvelles asymétries politiques et géoéconomiques. La recherche d'un nouvel équilibre entre normes communautaires, instruments coercitifs et mécanismes de dialogue apparaît dès lors indispensable à la préservation de son influence régionale.

Cette analyse doit toutefois être appréhendée à la lumière de certaines limites. Le caractère récent de la séquence étudiée ne permet pas encore d'en mesurer pleinement les conséquences économiques, sécuritaires et institutionnelles à long terme. Il convient notamment de distinguer les effets conjoncturels des sanctions de leurs éventuelles conséquences durables sur les trajectoires politiques et économiques des États concernés. De même, les relations entre les sanctions de la CEDEAO, la montée du souverainisme, la création de l'AES et la diversification des partenariats extérieurs ne sauraient être réduites à une relation causale unique : ces dynamiques procèdent de facteurs multiples et interdépendants, parmi lesquels les transitions militaires, les fragilités sécuritaires, les rapports avec les puissances extérieures et les dynamiques internes de légitimation politique. Les sanctions peuvent ainsi être considérées comme un facteur d'accélération de la fragmentation régionale, plutôt que comme sa cause exclusive. Cette prudence conduit également à distinguer les transformations institutionnelles déjà effectives des projets encore en cours de réalisation, dont la portée devra être évaluée à partir de leurs effets concrets sur l'intégration régionale.

Cette mutation des équilibres régionaux impose désormais une lecture dépassionnée des dynamiques d'émancipation continentale. Car, au-delà du simple différend juridico-diplomatique, c'est bien la redéfinition même du contrat social et sécuritaire ouest-africain qui se joue actuellement dans les capitales sahéliennes. La question analytique centrale devient dès lors de déterminer dans quelle mesure les institutions de l'AES pourront transformer leurs projets de souveraineté et de coopération en dispositifs effectivement opérationnels, tout en maintenant des relations fonctionnelles avec la CEDEAO. L'évolution des échanges, de la mobilité régionale, des dispositifs sécuritaires et de la mise en œuvre des projets économiques constitueront ainsi un ensemble d'indicateurs permettant d'évaluer empiriquement, dans la durée, la solidité de cette nouvelle architecture régionale.

Œuvres citées

Agbohou, Nicolas. *Le Franc CFA et l'euro contre l'Afrique.* Solidarité Mondiale, 2000.

Ake, Claude. *Democracy and Development in Africa.* CODESRIA, 1996.

Alem, Kangni. *Olympio.* Les Éditions Graines de Pensées, 2024.

Amin, Samir. *Le Développement inégal : Essai sur les formations sociales du capitalisme périphérique.* Éditions de Minuit, 1973.

Ayitey, Ayih. *Le Togo dans l'Alliance des États du Sahel : Héritage, enjeux et horizon.* Les Plumes d'Afrique, 2026.

Baudais, Virginie. « La CEDEAO et la gestion des conflits en Afrique de l'Ouest : une analyse des interventions de l'ECOMOG. » *Conflits et sécurité en Afrique de l'Ouest*, Karthala, 2004, pp. 112-130.

Bayart, Jean-François. *L'État en Afrique : la politique du ventre.* 2e éd., Fayard, 2006.

Girot, Pascal. « L'Afrique de l'Ouest face à ses conflits : l'action de la CEDEAO et les enjeux de la gouvernance régionale. » *Politique africaine*, vol. 102, no. 2, 2006, pp. 44-67.

Keita, Fodé Bangaly, et al. « L'Alliance des États du Sahel (AES) : analyse historique d'une construction régionale à visée sécuritaire (2023-2025). » *Zaouli*, vol. 1, no. 11, 2025, pp. 3-26.

Kohnert, Dirk. « Crisis of the ECOWAS: Regional Integration and Geopolitical Reconfigurations in West Africa. » *African Studies Quarterly*, vol. 22, no. 1, 2024, pp. 15-38.

Loada, Augustin. « Le souverainisme de l'État sahélien à l'épreuve du défi sécuritaire : le cas du Burkina Faso. » *Afrique contemporaine*, no. 278, 2024, pp. 45-68.

Najimdeen, Hassan A. *The Sahel's Shifting Sands: How the Security Landscape Is Redrawing Regional Alliances.* Al Jazeera Centre for Studies, 2025.

Ngom, M. « Intégration régionale et politique de la concurrence dans l'espace CEDEAO. » *Revue internationale de droit économique*, vol. 25, no. 3, 2011, pp. 333-349.

Nyamsi, Franklin. Préface. *Le Togo dans l'Alliance des États du Sahel : héritage, enjeux et horizon*, par Ayih Ayitey, Les Plumes d'Afrique, 2026.

Uirtus

– UIRTUS –

Special Issue, no. 1, October 2026 e-ISSN 2710-4699

How to cite this article/Comment citer cet article:

MLA: Agnide Koffi, et al. "ECOWAS Sanctions and Regional Realignment in the Sahel: Counterproductive Effects, Sovereigntism, and the Consolidation of the Alliance of Sahel States (AES)." *Uirtus*, Special Issue, no. 1, October 2026, pp. 32-49, https://doi.org/10.59384/NSuirtus.oct2026.103.